

# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Commission scolaire  
des Grandes-Seigneuries

## La période d'admission et d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2020-2021 aura lieu du 10 au 14 février 2020!

**La Prairie, le 20 janvier 2020** – La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) désire informer les parents des élèves de son territoire que la période d'admission et d'inscription dans ses établissements pour l'année scolaire 2020-2021 se tiendra du 10 au 14 février 2020.

### Nouveaux élèves

Les parents des élèves qui fréquenteront pour la première fois, en septembre 2020, une école primaire de la CSDGS doivent se présenter à leur école de secteur, entre le 10 et le 14 février 2020 de 9 h à 11 h 30 ou de 13 h 30 à 15 h, afin de remplir un formulaire d'inscription.

Ils doivent également fournir les documents suivants :

<p>Pour les enfants nés au Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'<u>ORIGINAL</u> du certificat de naissance, grand format.</li></ul> <p>Pour les enfants nés ailleurs qu'au Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'<u>ORIGINAL</u> de tout autre document permettant l'identification de l'enfant et/ou du répondant (par exemple : preuve de résidence permanente, confirmation de jugement d'adoption, demande de réfugié, etc.).</li></ul> <p>Pour plus de détails : <a href="http://csdgs.qc.ca/admission">csdgs.qc.ca/admission</a></p>	<p>Ainsi que ces deux documents :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une preuve de résidence (par exemple : compte de taxes, facture d'électricité ou permis de conduire, sans étiquette de changement d'adresse).</li><li>• Une copie du dernier bulletin, s'il y a lieu.</li></ul>
---	---

Pour être admis à la maternelle (préscolaire 5 ans), les enfants doivent être âgés de 5 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2020. Pour être admis à la 1<sup>re</sup> année du primaire, les enfants doivent être âgés de 6 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Il est possible de connaître rapidement son école de secteur en visitant le [www.csdgs.qc.ca/geobus](http://www.csdgs.qc.ca/geobus).

### Élèves qui fréquentent actuellement une école de la CSDGS

- Pour les élèves qui fréquentent une école **PRIMAIRE** faisant partie de la CSDGS, les réinscriptions se feront via le portail parents Mozaïk. Un courriel sera envoyé aux parents pour expliquer la marche à suivre.
- Les élèves de **6<sup>e</sup> année** qui se dirigent vers le secondaire et les élèves déjà au **SECONDAIRE** recevront directement de l'école un formulaire d'inscription pour l'année 2020-2021 (les parents n'ont pas à se présenter à l'école).

Tous les détails relatifs à la période d'admission et d'inscription pour l'année scolaire 2020-2021 sont disponibles sur le site Web de la CSDGS au [www.csdgs.qc.ca/admission](http://www.csdgs.qc.ca/admission).

– 30 –

Source : Hélène Dumais, régisseuse  
Secteur des communications, Commission scolaire des Grandes-Seigneuries  
514 380-8899, poste 3978 | [dumais.helene@csdgs.qc.ca](mailto:dumais.helene@csdgs.qc.ca)